



Baden-Württemberg

MINISTÈRE D'ÉTAT
LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Ministère d'État - Richard-Wagner-Straße 15 - 70184 Stuttgart

Date 20.04.2020
Nom Mme Lavall
Ligne directe +49 (0)711 2153-384
Télécopie +49 (0)711 2153-510
Référence V-0147 Frankreich

Monsieur
Joshua Frey
Président du Conseil Rhénan
Député au Landtag
Konrad-Adenauer-Straße 3
70173 Stuttgart

Rapport du *Deutsches Institut für Katastrophenmedizin* sur la situation du SARS-CoV-2 à Strasbourg Votre courrier du 3 avril 2020

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 3 avril 2020 adressé à M. le Ministre-Président dans lequel vous demandez au nom du bureau trinational du Conseil Rhénan de bien vouloir éclaircir le rôle du gouvernement du Land au regard du rapport de l'Institut allemand pour la médecine de catastrophe (DIFKM) sur la situation au CHU de Strasbourg, paru le 24 mars 2020. Je donne volontiers suite à votre requête :

Le gouvernement du Land n'avait pas été invité à participer à la rédaction de ce rapport du DIFKM, rapport qu'il n'a d'ailleurs pas sollicité. En date du 24 mars 2020, le DIFKM a fait parvenir ce rapport sans qu'il le lui fût demandé au Ministère d'État, au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Affaires sociales. C'est seulement après l'envoi de ce rapport que les collaborateurs concernés du Ministère de l'Intérieur ont eu un entretien téléphonique avec les médecins en question du DIFKM qui avaient fait état de leurs constatations à la suite de leur visite à Strasbourg et des leçons à en tirer pour le Bade-Wurtemberg.

Les recherches et l'évaluation de la situation sanitaire en France sont, à notre avis, du seul ressort des autorités françaises compétentes en la matière. Indépendamment de cela, le Ministère de l'Intérieur a saisi l'occasion présentée par l'entretien avec les représentants du DIFKM pour tirer d'éventuels enseignements de leur rapport, et ce,

de la manière qui est également d'usage pour toute autre source d'information. Toutefois, cet entretien comme aussi le rapport écrit n'ont pas apporté d'informations vraiment nouvelles qui auraient pu être utilisables pour le Land.

De plus, après demande d'information auprès du Ministère de l'Intérieur, il s'avère qu'à aucun moment il n'y a eu le moindre "partenariat" ou équivalent avec le DIFKM. Un échange de correspondance avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires sociales, diffusé par le DIFKM à titre de justification d'un tel partenariat, date de l'année 2005 et n'avait pas eu lieu directement avec l'Institut actuel, mais avec un groupe de travail correspondant, mis en place à l'époque à l'Université de Tübingen et qui s'était fixé pour objectif de créer un institut pour la médecine de catastrophe auprès de cette même université. Dans un autre courrier de 2011 issu du ministre de l'Intérieur de l'époque, le député Reinhold Gall, également diffusé par le DIFKM, celui-ci salue le principe du projet, à ce moment-là, d'instaurer une chaire de médecine de catastrophe à l'Université de Tübingen. Dans les deux cas, il n'est pas question du tout de l'activité du DIFKM dans sa forme actuelle de SARL (GmbH).

La bonne coopération et les bons échanges que nous entretenons avec nos amis et partenaires en France nous tiennent tout particulièrement à cœur, qu'il s'agisse du gouvernement du Land ou de moi personnellement. Depuis que la situation en France et, surtout, dans notre région voisine Grand Est, s'est aggravée, le Ministère d'État prend part à une conférence téléphonique régulière au niveau des chefs de service entre la Préfecture, la Région, l'Agence Régionale de Santé du Grand Est ainsi que les trois départements frontaliers que sont le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle avec les Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre. Le Ministère fédéral de l'Intérieur, la Police fédérale et le Ministère des Affaires étrangères y sont également représentés. Au cours des semaines passées, ce point de contact a permis d'examiner de nombreux problèmes concrets dans le contexte des contrôles aux frontières et de la fermeture de passages frontaliers ; il a également été à l'origine du transfert de patients d'Alsace vers des hôpitaux du côté allemand. Les conséquences de certains décrets sur le grand nombre de travailleurs transfrontaliers et sur le tissu économique dense de cet espace de vie commun du Rhin supérieur constituent également un sujet qui reste à l'ordre du jour de ces entretiens, sachant que l'on s'efforce, dans l'intérêt de tous, de trouver autant que possible des solutions rapides et pragmatiques pour les cas individuels qui sont présentés ainsi que d'anticiper les difficultés pouvant résulter de configurations juridiques changeantes. Entretemps, cette façon de procéder, qui avait été recommandée à d'autres régions frontalières par notre Ministère des Affaires étrangères comme "best practice", est de plus en plus usitée en différents endroits.

La coopération transfrontalière avec la France peut être décrite comme étant très étroite actuellement du fait de contacts journaliers. En ce qui concerne M. le Ministre-

Président et moi-même, nous nous sommes aussi fort engagés personnellement afin que l'offre faite très volontiers par le Bade-Wurtemberg pour la prise en charge de patients français atteints de la Covid-19 reste maintenue. — Nous considérons comme un signe extrêmement important de renforcer notre solidarité, notre amitié vis-à-vis de nos voisins en montrant très concrètement sa solidité, même ou justement dans l'épreuve.

Sur cette toile de fond, le gouvernement du Land ne peut que considérer comme particulièrement malencontreuse la manière dont s'est déroulée la communication sur le rapport du DIFKM au cours des dernières semaines, au vu des impressions et des irritations qui ont par là été suscitées du côté français. Lors de mon entretien téléphonique du 27 mars 2020 avec Mme de Montchalin, la ministre d'État au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, j'ai pu lui assurer que ce rapport n'était lié d'aucune façon au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg. Nous sommes tout à fait conscients des normes éthiques élevées du système de soins français et je n'ai pas manqué d'exprimer mes regrets à Mme la Ministre quant à l'impression erronée que ce rapport a fait naître.

Vous pouvez également être assuré qu'il est de haute importance pour le gouvernement du Land de préserver la relation de confiance qui empreint notre coopération transfrontalière, de la renforcer et de la développer encore davantage à l'avenir. Je m'y emploierai personnellement, non sans vive passion.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma meilleure considération.



Gisela Erler